



## Le président Spielmann présente les résultats pour 2014

Le 29 janvier 2015, lors de la conférence de presse annuelle de la Cour européenne des droits de l'homme, le président Spielmann a dressé le bilan de l'année 2014 et a indiqué que l'activité de la Cour a continué sur la lancée positive de 2013.

À la fin de l'année 2014, le nombre de requêtes pendantes s'élevait à 69 900, en baisse de 30 % par rapport à fin 2013 (100 000 requêtes pendantes). Les méthodes de travail adoptées depuis l'entrée en vigueur du Protocole n°14 ont porté leurs fruits, notamment le juge unique et la mise en place de la section chargée du filtrage.

A l'occasion de la conférence de presse, la Cour a également rendu publics son [rapport annuel d'activité](#) et ses [statistiques pour 2014](#). Le [tableau annuel des violations par pays](#) montre que les États à l'égard desquels a été rendu le plus grand nombre d'arrêts constatant au moins une violation de la Convention étaient la Russie (122 arrêts), la Turquie (94), la Roumanie (74), la Grèce (50) et la Hongrie (49). Par ailleurs, au 31 décembre 2014, la majorité des affaires pendantes étaient dirigées contre l'Ukraine (19,5%), l'Italie (14,4%), la Russie (14,3%) et la Turquie (13,6%). La moitié des affaires prioritaires provient de la Russie et de la Roumanie.

Le président a réitéré sa préoccupation quant au volume d'affaires répétitives qui représente plus de la moitié des affaires pendantes, même si leur nombre a considérablement diminué en 2014.

Le président Spielmann a insisté sur la nécessité pour chaque pays membre de faire en sorte que les problèmes endémiques soient résolus au niveau national plutôt que d'être portés devant la Cour.

---

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur [www.echr.coe.int](http://www.echr.coe.int). Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : [www.echr.coe.int/RSS/fr](http://www.echr.coe.int/RSS/fr) ou de nous suivre sur Twitter [@ECHRpress](https://twitter.com/ECHRpress).

### Contacts pour la presse

[echrpress@echr.coe.int](mailto:echrpress@echr.coe.int) | tel: +33 3 90 21 42 08

Tracey Turner-Tretz (tel: + 33 3 88 41 35 30)

Céline Menu-Lange (tel: + 33 3 90 21 58 77)

Nina Salomon (tel: + 33 3 90 21 49 79)

Denis Lambert (tel: + 33 3 90 21 41 09)

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.